

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit le 29 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Claude MARIN, Maire, conformément aux dispositions du *Code général des collectivités territoriales* (Art. L 2121.7 à L. 2121.34).

Etaient Présents : M/ MARIN Claude, Mme JACOB Herveline, M. GAGLIONE Pierre, Mme GARCIA Anne-Marie, M. RUBIO Jean, Mme ESCARNOT Joëlle, M. FRUET René, Mme Eliane CAMILLO, M. SFORZIN Denis, Mme PENAVAIRE Sandrine, Mme PRUDON Laurence, M. RICARD Jean-Luc.

Etaient absents excusés : Messieurs Patrice GERBER, Olivier MESTRE, Jean Pierre MOUYNET et Jean Marc LAMANTIA

Mesdames Céline MENEGHIN, Gwendoline VALES et Anne-Marie MARTINEZ

Pouvoirs : M. GERBER à M. MARIN  
Mme MENEGHIN à M. RUBIO  
Mme VALES à M. SFORZIN  
M. MESTRE à M. FRUET  
M. MOUYNET à M. RICARD  
M. LAMANTIA à M. GAGLIONE  
Mme MARTINEZ à Mme JACOB

Mme Laurence PRUDON est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

### **M. Le Maire propose une minute de silence afin de commémorer les victimes des attentats récents**

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 février est joint à la présente note de synthèse pour lecture avant proposition d'approbation de celui-ci.

M. Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le renouvellement d'un poste d'adjoint technique non permanent suite à la fin de contrat d'un agent des services techniques. Cette proposition est validée par le conseil municipal

### **2018.09 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET COMMUNAL**

M. le Maire présente le compte administratif 2017 de la commune qui se décompose comme suit :

- Section de Fonctionnement
  - Recettes : 1 550 882.78 €
  - Dépenses : 1 355 110.02 €
  - Excédent sans report des résultats : 195 772.76 €
  - Excédent avec report des résultats : 448 164.56 €
- Section d'Investissement
  - Recettes : 749 426.84 €
  - Dépenses : 1 082 770.71 €
  - Déficit sans le report des résultats : - 333 343.87 €

- Excédent avec le report des résultats : - 116 410.85 €
- Solde des restes à réaliser : 250.92 €

M. le Maire quitte la séance pour permettre à l'assemblée de délibérer et de voter le Compte Administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le compte Administratif 2017 tel qu'il été présenté.

#### **2018.10 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le **Compte de Gestion** du budget communal pour l'année 2017 établi par le Trésorier.

Ce **Compte de Gestion** est conforme à la comptabilité administrative de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le Compte de Gestion 2017 tel qu'il été présenté.

#### **2018.11– AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

Après le vote du compte administratif 2017, le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement s'élève à : **448 164.56 €**

M. Le Maire propose d'affecter au budget primitif 2018 :

- **En section de fonctionnement au compte R002 : 276 222.71 €**
- **En section d'investissement au compte R1068 : 171 941.85 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'affectation du résultat 2017 tel qu'il été présenté.

#### **2018.12– VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que les Taux communaux appliqués à ce jour sont :

- Taxe d'Habitation : 13.66 %
- Taxe Foncière sur le Bâti : 17.35 %
- Taxe Foncière sur le non-Bâti : 120.84 %

M. le Maire propose le maintien des taux communaux de 2017 pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** les taux 2018 tel qu'ils ont été présentés.

#### **2018.13- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET COMMUNAL**

M. le Maire présente le Budget Primitif 2018. Donne dans un premier temps lecture des prévisions concernant la section de Fonctionnement.

M. le Maire donne lecture du détail des subventions de fonctionnement attribuées aux différentes associations.

Cette section est présentée en équilibre pour **1 802 292.58 €**

M. le Maire poursuit par la lecture de la section d'Investissement et donne le détail de travaux et acquisitions divers prévus pour 2016 dans les différents postes.

Cette section est présentée en équilibre pour **1 078 828.45 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** le Budget Primitif 2018 tel qu'il a été présenté.

#### **2008.14 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

M. le Maire présente le compte administratif 2017 du budget assainissement qui se décompose comme suit :

- Section de Fonctionnement
  - Recettes : 112 600.25 €
  - Dépenses : 89 636.90 €
  - Excédent sans report des résultats : **22 963.35 €**
  - Excédent avec report des résultats : **331 203.30 €**
- Section d'Investissement
  - Recettes : 274 822.13 €
  - Dépenses : 211 035.73 €
  - Excédent sans le report des résultats : **63 786.40 €**
  - Excédent avec le report des résultats : **218 793.12 €**

M. le Maire quitte la séance pour permettre à l'assemblée de délibérer et de voter le Compte Administratif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le compte Administratif 2017 tel qu'il été présenté.

#### **2017.15- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le **Compte de Gestion** du budget assainissement pour l'année 2017 établi par le Trésorier.

Ce **Compte de Gestion est strictement conforme à la comptabilité administrative** de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le Compte de Gestion 2017 tel qu'il été présenté.

#### **2018.16 - AFFECTATION DU RESULTAT 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après le vote du compte administratif 2017, le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement s'élève à : **331 203.30 €**

Il propose d'affecter au budget primitif 2018 :

- **En section de fonctionnement au compte R002: 331 203.30 €**
- **En section d'investissement au compte R1068 : 0 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'affectation du résultat tel qu'il été présenté

### **2018.17 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

M. le Maire présente le Budget Primitif 2018. Donne dans un premier temps lecture des prévisions concernant la section de Fonctionnement.

Cette section est présentée en équilibre pour **470 733.30**

M. le Maire poursuit par la lecture de la section d'Investissement.

Cette section est présentée en équilibre pour **337 988.12 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** le Budget Primitif 2018 du budget assainissement tel qu'il a été présenté.

### **2018.18 – Traitement des petits travaux urgent – SDEHG**

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale. Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de 10 000 €, par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. <sup>(1)</sup>
- Charge Monsieur le Maire :
  - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
  - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
  - de valider la participation de la commune ;
  - d'assurer le suivi des participations communales engagées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.
- Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

### **2018.19 – OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION NON-TITULAIRE POUR LES VACANCES DE PRINTEMPS**

M. le Maire informe l'assemblée qu'en prévision des vacances de printemps, il convient d'ouvrir un poste d'animateur non-titulaire à l'accueil de loisirs extrascolaire municipal à temps complet, conformément à l'article 3 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour couvrir un accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire précise que ce poste sera pourvu en fonction des effectifs et des congés des agents titulaires.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- **OUVRE un poste d'adjoint territorial d'animation** (IB 347) du 16 avril au 27 avril 2018 inclus pour **35 h 00 semaine.**
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget communal 2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### **2018.20 – OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION NON-TITULAIRE POUR LES SERVICES PERISCOLAIRE**

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la démission d'un agent contractuel, il convient de le remplacer et d'ouvrir un poste périscolaire à temps non complet pour une quotité hebdomadaire de 7h à compter du 30/03/2018 jusqu'au 13 avril 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- **OUVRE un poste d'adjoint territorial d'animation** (IB 347) du 30/03/2018 jusqu'au 13/04/2018 pour une quotité hebdomadaire de 7h
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget communal 2018
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### **2018.21 – OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE**

Face à l'augmentation de la charge de travail notamment aux espaces verts compte tenu de la prise en compte des espaces communs du lotissement le domaine de la plaine, il convient de renouveler un agent en contrat non-titulaire pour un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- **OUVRE un poste d'adjoint technique territorial** (IB 347) du 19 mai 2018 au 18 mai 2019 inclus pour **35 h 00 semaine.**
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget communal 2018 et seront ouverts sur le budget primitif 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**Séance levée à 21 h 30**

*Emargement des membres présents à la séance du conseil municipal du  
29 mars 2018*

	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
1	MARIN	Claude	
2	GAGLIONE	Pierre	
3	JACOB	Herveline	
4	RUBIO	Jean	
5	CAMILLO	Eliane	
6	ESCARNOT	Joëlle	
7	FRUET	René	
8	GARCIA	Anne-Marie	
9	GERBER	Patrice	<u>Absent excusé</u>
10	LAMANTIA	Jean-Marc	<u>Absent excusé</u>
11	MARTINEZ	Anne-Marie	<u>Absente excusée</u>
12	MENEGHIN	Céline	<u>Absente excusée</u>
13	MESTRE	Olivier	<u>Absent excusé</u>
14	MOUYNET	Jean-Pierre	<u>Absent excusé</u>
15	PENAVAIRE	Sandrine	
16	PRUDON	Laurence	

17	RICARD	Jean-Luc	
18	SFORZIN	Denis	
19	VALES	Gwendoline	<u>Absente excusée</u>